

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1925**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Travaux paysagers

Nouvel intitulé : Aménagements paysagers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture , MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Recteur de l'académie, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

Le titulaire du bac pro ' Travaux paysagers ' est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il participe à la conduite du chantier :
 - il prépare un chantier avec son supérieur hiérarchique,
 - il organise le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition,
 - il assure l'exécution des travaux prévus,
 - il utilise, prend soin et entretient en toute sécurité le matériel et les équipement qui lui sont confiés.
- Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise.
- Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager :
 - il réalise les travaux de création,
 - il entretient les espaces paysagers.
- Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions.
- Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise.
- Il participe à la vie sociale et professionnelle : - il situe son activité dans l'organisation générale de l'entreprise ;
 - il identifie les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle ;
 - il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale ;
 - il actualise ses connaissances, suit les évolutions technologiques, et fait part des informations collectées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activité : Il s'agit d'activités de salariés qui sont proposées dans le secteur privé par des entreprises paysagistes de taille diverse et dans le secteur public par les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux, etc. La taille de l'entreprise ou du service peut modifier sensiblement le type d'activités effectivement confiées au salarié, notamment le degré d'initiative et de responsabilité que lui délègue l'employeur.

* Types d'emplois accessibles : Le salarié titulaire du baccalauréat professionnel ' Travaux paysagers ' se situe hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement. Il reçoit des instructions de son supérieur hiérarchique à qui il rend également compte de l'exécution des travaux. Mais il lui revient toutefois d'adapter son travail aux contraintes, aux types de tâches à exécuter et surtout de tenir compte des situations inhabituelles et non prévues.

Il exécute les tâches qui lui sont confiées. Il peut être assisté d'autres salariés. Dans ce cas, on lui demandera souvent de guider le travail de ces derniers.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1203 : Entretien des espaces verts

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves obligatoires : E1 Expression, monde contemporain (épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels ; deux parties : français et histoire-géographie)

E2 Langue vivante (allemand ou anglais ou espagnol ; épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels)

E3 Education physique et sportive (dispense possible à la demande pour les candidats libres et par la voie de la formation professionnelle)

continue ; épreuve commune à tous les baccalauréats professionnels)

E4 Mathématiques et sciences

E5 Sciences appliquées et technologie

E6 Le milieu professionnel

E7 Les pratiques professionnelles

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-663 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel (JO du 10 mai 1995)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 juin 1996 portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Travaux paysagers (JO du 10 juillet 1996).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Aménagements paysagers](#)